FINANCEMENT DE LA PREPARATION AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Depuis le 15 mars 2017, il est possible de faire financer la préparation au permis de conduire B (code et leçons de conduite) par le compte personnel de formation CPF. Cependant, depuis **le mois de février 2026,** seuls les demandeurs d'emploi peuvent financer leur permis de conduire grâce à leur CPF, les salariés ne sont plus éligibles.

Pour qui ?
La mesure s'adresse aux demandeurs d'emploi pour lesquels l'obtention du permis de conduire s'inscrit dans la réalisation d'un projet professionnel ou favorise la sécurisation du parcours professionnel.

Comment solliciter cette aide ?
Le demandeur d'emploi doit dans un premier temps activer son compte personnel d'activité afin de consulter ses droits. Il peut ensuite effectuer ses démarches sur le site www.moncompteformation.gouv.fr, avant de transmettre son dossie à son référent habituel (Mission Locale, FranceTravail).

Le financeur examinera la demande et déterminera les conditions de prise en charge, qui seront communiquées au demandeur avant qu'il ne commence sa préparation au permis de conduire B dans l'auto-école de son choix.

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-permis-de-conduire

Ministère du Travail :
127 rue de Grenelle
75007 - Paris
https://travail-emploi.gouv.fr/